



Charte d'adhésion au COS Athlétisme

Nous ouvrons une nouvelle saison sportive et vous souhaitez adhérer au COS. Ravis de vous compter parmi nos adhérents. Par cette charte nous vous rappelons les principes fondamentaux de notre organisation.

Adhérer au COS ce n'est pas s'inscrire dans une salle de sport privée, c'est intégrer la vie associative, qui repose sur le bénévolat.

Membres du bureau, juges de compétition, parents dirigeants, membres des commissions organisatrices de nos courses hors stade.

Adhérer au COS c'est donc s'engager à participer à la vie du club et à minima prêter main forte lors de nos organisations : notamment le Cross du Courrier de l'Ouest, le Kal Onna Trail et en septembre 2024 notre 1^{er} Sem'lle.

Ces organisations nous sont vitales financièrement.

Toute inscription au COS implique donc votre approbation à cet état d'esprit.

Pour le bon déroulement de notre vie associative, quelques règles simples à respecter :

Comportement

L'athlète s'engage à avoir un comportement correct et respectueux vis-à-vis de l'entraîneur, des autres athlètes et de toute autre personne côtoyée au cours des entraînements, des déplacements et des compétitions. De même, il respectera les installations et les équipements.

Le manquement à ces obligations pourra entraîner, sur décision du bureau, l'exclusion temporaire ou définitive du club, sans remboursement de la cotisation.

Tenue de sport

Une tenue de sport est indispensable pour la pratique de l'athlétisme et le port du maillot du club est obligatoire en compétition officielle.

Pour les catégories U10-U12 et U14, les maillots seront prêtés par le club à chaque rencontres sportives et gérés par un parent désigné (distribution, lavage avant retour au club).

Pour les catégories U16 à Master, l'achat d'un maillot du club, personnel, est à prévoir.

Compétitions – rencontres sportives amicales

L'athlète s'efforcera de participer aux compétitions et animations proposées par le club, en particulier celles où il sera qualifié.

Parents

Les parents doivent s'assurer que leur enfant respecte les règles énumérées ci-dessus. Lors des entraînements, des déplacements organisés par le club, ils veilleront à ce que leur enfant soit pris en charge par un responsable.

Les soucis de santé particuliers (asthme, allergies ou autre...), devront impérativement être communiqués à l'entraîneur en début de saison.

Bienvenue et Bonne saison au sein du COS Athlétisme !